



VILLE D'UGINE (SAVOIE)
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 22 MAI 2023

<p>NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE : 29 PRÉSENTS : 20 REPRESENTES : 09</p> <p>DATE DE LA CONVOCATION : Le 16 mai 2023</p> <p>PUBLICATION SITE INTERNET : Le 26 mai 2023</p>	<p>Président de séance : M. Franck LOMBARD</p> <p>Secrétaire de séance : Mme Françoise VIGUET-CARRIN</p> <p>Étaient présents : M. Franck LOMBARD, Mme Françoise VIGUET-CARRIN, M. Michel CHEVALLIER, Mme Nathalie MONVIGNIER-MONNET, M. Umberto DIMASTROMATTEO, Mme Agnès CHEVALIER-GACHET, Mme Vanessa PUT DE GIULI, M. Jamel BOUCHEHAM, Mme Sophie BIBAL, M. Mustapha HADDOU, M. Simon OUVRIER-BUFFET, Mme Marie-Thérèse BERGERET, M. Nathan EXCOFFIER, Mme Annabelle MOREL, M. Joseph SCATIGNO, Mme Virginie NAIRE, Mme Jamila ADEM-EL ATTAOUI, Mme Pauline BRESSE, Mme Audine FRECKMANN et M. Benjamin BONNIOT--BOUCHET.</p> <p>Étaient représentés : M. Emmanuel LOMBARD ayant donné pouvoir à Mme Virginie NAIRE, Mme Catherine CLAVEL ayant donné pouvoir à Mme Nathalie MONVIGNIER-MONNET, M. Gérard RUFFIER-MONNET ayant donné pouvoir à Mme Vanessa PUT DE GIULI, M. Michel VARRONI ayant donné pouvoir à M. Joseph SCATIGNO, Mme Stéphanie LUSSIANA ayant donné pouvoir à M. Michel CHEVALLIER, M. Franck SOUQUET-GRUMEY ayant donné pouvoir à M. Simon OUVRIER-BUFFET, M. Jean-Pierre PLAISANCE à Mme Françoise VIGUET-CARRIN, Mme Caroline BRULEY ayant donné pouvoir à M. Jamel BOUCHEHAM, M. Eric FUSS ayant donné pouvoir à Mme Audine FRECKMANN.</p>
---	---

Délibération n°16

Rapporteur : Mme Annabelle MOREL

Objet : Approbation du plan de formation pour les années 2023 à 2025

L'article L.423-3 du code général de la fonction publique prévoit que « Les collectivités territoriales et les établissements publics en relevant établissent un plan de formation annuel ou pluriannuel qui détermine le programme d'actions de formation ».

Il rappelle le caractère obligatoire du plan de formation dont la vocation est d'organiser le programme des actions de formation orientée vers l'activité professionnelle et le déroulement de carrière des agents au sein de leur collectivité ainsi que vers les besoins des services.

La Commune d'Ugine s'engage à le mettre en œuvre, à l'enrichir et à le réactualiser en tenant compte des besoins de ses agents, dans le cadre de ses moyens humains, organisationnels et financiers.

Il est défini selon les besoins exprimés par les agents dans le cadre de leur évaluation annuelle au cours de l'année et par les responsables au vu des nécessités de leur service. Ce plan de formation porte sur plusieurs années et mentionne l'ensemble des formations ou des axes de formation proposés aux agents.

Dans le cadre de la démarche de Gestion des Ressources Humaines, en collaboration avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Savoie et la délégation régionale du CNFPT antenne de Savoie, la Collectivité s'engage à maintenir une politique de formation pour valoriser les compétences professionnelles, favoriser l'épanouissement personnel tout au long de la carrière et satisfaire aux attentes réciproques des agents et de la collectivité par le biais des formations obligatoires (intégration et professionnalisation), des formations de perfectionnement et les préparations aux concours et par la formation personnelle à l'initiative de l'agent.

Il constitue un outil de management des ressources humaines primordial ; il décrit la méthode pour atteindre les objectifs définis dans la politique de formation ainsi que les principes d'organisation à respecter afin que sa mise en œuvre ne nuise pas au bon fonctionnement des services.

Le comité social territorial a émis un avis lors de sa séance du 27 avril 2023.

La commission municipale a examiné le dossier.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, approuve le plan de formation de la Commune d'Ugine pour les années 2023 à 2025 conformément aux orientations définies ci-dessus.

Pour copie certifiée conforme et exécutoire
Pour le Maire,
Michel Chevallier,
Adjoint au Maire



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

073-217303031-20230522-20230522_DE16-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 25/05/2023
Publication : 26/05/2023

Pour l'autorité compétente par délégation

